

AVIS AUX PROMOTEURS AGRICOLES

(Cet avis remplace celui publié du 21/05/2016 au 26/05/2016).

L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles, publie la 35^{ème} liste des fermes domaniales à ériger en sociétés de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) par la voie de location et ce comme suit:

N°	Domaine	Superficie (ha)	Délégation	Gouvernorat
1	Errahmania	551	Chaouat	Manouba
2	Gousset El Bey	518	Mateur	Bizerte
3	El Maouej	168	Enfidha	Sousse
4	Aïn Babouche 2	517	Zriba	Zaghouan
5	Oued El Kenz	536	Zriba	Zaghouan
6	Dhomda 1	438	Fahs	Zaghouan
7	Dhomda 2	547	Fahs	Zaghouan
8	Jebibina 2	773	Saouef	Zaghouan
9	Aouilia 1	546	Medjez El Bab	Béja
10	Aïn Ben Chebel 2	238	Teboursouk	Béja
11	Aïn El Hammam 2	459	Teboursouk	Béja
12	Marzougua	155	Goubellat	Béja
13	Ben Arar	563	Dahmani	Kef
14	Aïn El Karma 2	490	Sakiet Sidi Youssef	Kef
15	Vernise	566	Sbikha	Kairouan
16	Bir Chouchen 2	438	Bouarada	Siliana
17	Ettilal	511	Bargou	Siliana
18	Erromana-El Majen	124	Laaroussa	Siliana
19	Oued Bouzid	486	Laaroussa	Siliana
Total	19 Fermes	8624 ha	15 délégations	8 Gouvernorats

- Les promoteurs intéressés par l'exploitation et la mise en valeur de ces fermes domaniales, doivent retirer les dossiers d'appel d'offres relatifs à la location des fermes, auprès du siège de l'A.P.I.A sis au 62, Rue Alain Savary 1003 Tunis ou auprès de ses Directions Régionales à partir du **Vendredi 27 Mai 2016**, et ce, sur présentation du récépissé de versement de la somme de 500 Dinars au compte de l'A.P.I.A. n° 07 309 0075 103 300 014 55 ouvert auprès de « Amen Bank » agence Alain Savary, Tunis.

*** Le dernier délai du dépôt des dossiers de location de ces fermes est fixé au Mardi 26 Juillet 2016 à 14^h00^{mn}.**



SIAT 2016

Salon International de l'Investissement Agricole et de la Technologie : Tunis, du 19 au 28 Octobre 2016



- Les dossiers peuvent être, soient, déposés directement au siège de l'APIA sis au 62, Rue Alain Savary 1003 Tunis, ou envoyés à la même adresse par voie postale (lettre recommandée ou rapid- poste) en respectant les délais ci-dessus fixés, le cachet du bureau d'ordre central de l'APIA faisant foi.

* En cas de participation à plus qu'une ferme, il est demandé de présenter un dossier complet par ferme et par enveloppe, notamment un récépissé de versement de la somme de 500 Dinars et une caution d'un montant de 1% du coût de projet.

* Les dossiers des soumissions, doivent parvenir sous pli fermé portant le nom de la ferme ainsi que la mention : "**A ne pas ouvrir -Location ferme domaniale**" avec l'obligation d'inscrire le nom de la ferme demandée sans indiquer aucune information qui révèle l'identité du soumissionnaire, des ses associés ou de son bureau d'étude.

Ce pli doit comprendre 2 enveloppes distinctes fermées:("EnveloppeA" et "Enveloppe B")

1) **La première enveloppe** relative au dossier administratif et financier, portant la mention "**Enveloppe A**" et le nom de la ferme, et qui doit contenir:

- le cahier des charges dûment signé et légalisé par le promoteur ,
- Une copie du récépissé de versement de la somme de 500 Dinars parafée par les services de l'APIA et portant le même numéro que celui du cahier des charges.
- Une demande de soumission conformément à « l'annexe 1 » du cahier des charges.
- Une caution d'un montant de 1% du coût de projet conformément à « l'annexe 6 »
- Le reste des pièces demandées mentionnées dans les tableaux des pages 5 ,6 et 7 du cahier des charges et relatives aux dossiers administratif et financier du promoteur et de ses associés.

2) **La deuxième enveloppe** relative au dossier technique, portant la mention "**Enveloppe B**" et le nom de la ferme et qui doit contenir :

- L'étude technico-économique préliminaire conformément à « l'annexe 5 » du cahier des charges, cette étude ne doit comporter aucune indication sur l'identité du promoteur, ou l'un de ses associés.

- **Remarque 1:** Toute offre parvenue, au siège de l'APIA, au delà de la date limite, ou ne respectant pas les conditions du cahier des charges ne sera pas retenue.
- **Remarque 2:** Suite à l'adoption exclusive du cachet du bureau d'ordre central de l'APIA lors du dépôt des dossiers, les soumissionnaires par voie postale doivent prendre leurs précautions pour assurer l'acheminement des dossiers dans les délais fixés.
- **Remarque 3 :** Le SPECIMEN du cahier des charges et les fiches signalétiques des fermes sont disponibles sur le site web de l'APIA : www.apia.com.tn à partir du **Lundi 23 Mai 2016.**

